

MAIRIE DE FREVILLE

Département de Seine-Maritime Tél. : 02.35.91.27.15 E-mail : mairie.freville@freville76.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 13 + 1 procuration de Eric Levasseur donnée à Mickaël Mottet
Date de convocation : le 1^{er} septembre 2015
Date d'affichage : le 1^{er} septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vendredi onze septembre, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Sylvain GARAND, maire.

Étaient présents : M GARAND Sylvain maire, M VERDIERE Jean-Jacques 1^{er} adjoint, Mme VIRVAUX Nadine 2^{ème} adjoint, BROCHET Didier 3^{ème} adjoint, MME PONSAR Valérie 4^{ème} adjoint, M BARÉ Alain COLANGE Stéphane, M DOUVILLE Olivier, Mme DUTOT Bérengère, M FREMONT Frank, M LECOURT Dominique, M MOTTET Mickaël, M TURPIN Jérémie.

Étaient absents excusés : M LEVASSEUR Eric, M LOISEL Laurent.

Monsieur Jean-Jacques Verdière est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion transmis aux conseillers, par mail le 20 juin 2015 et joint à la convocation le 1^{er} septembre, a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° : 11 DATE : 11/09/2015

OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 février 2014 approuvant la modification N°1 du PLU (approuvé le 29 février 2008) selon les modalités simplifiées,

Monsieur le maire propose de recourir à la procédure de modification simplifiée du P.L.U. et que la nouvelle modification porte sur :

- La modification de l'article 11 relatif aux toitures,
- La réduction de l'emplacement réservé N°2,
- La mise à jour du plan des risques naturels.

Monsieur le maire précise que le dossier correspondant devra être adressé aux personnes publiques associées. La concertation auprès de la population se fera par une affiche à la mairie et un avis au public sera inséré dans un journal local, selon les modalités et délais réglementaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de lancer une procédure de modification simplifiée du PLU sur les points énoncés ci-dessus.
- Autorise le maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette modification simplifiée.

Publié, affiché le 30 septembre 2015 à la mairie de Fréville et transmis en préfecture, le 30 septembre 2015.



Le Maire,
Sylvain Garand

BUREAU DU COURRIER

05 OCT. 2015

**PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 13 + 1 procuration de Eric Levasseur donnée à Mickaël Mottet
Date de convocation : le 1^{er} septembre 2015
Date d'affichage : le 1^{er} septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vendredi onze septembre, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Sylvain GARAND, maire.

Etaient présents : M GARAND Sylvain maire, M VERDIERE Jean-Jacques 1^{er} adjoint, Mme VIRVAUX Nadine 2^{ème} adjoint, BROCHET Didier 3^{ème} adjoint, MME PONSAR Valérie 4^{ème} adjoint, M BARÉ Alain COLANGE Stéphane, M DOUVILLE Olivier, Mme DUTOT Bérengère, M FREMONT Frank, M LECOURT Dominique, M MOTTET Mickaël, M TURPIN Jérémie.

Etaient absents excusés : M LEVASSEUR Eric, M LOISEL Laurent.

Monsieur Jean-Jacques Verdière est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion transmis aux conseillers, par mail le 20 juin 2015 et joint à la convocation le 1^{er} septembre, a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° : 12 DATE : 11/09/2015

OBJET : PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal de Fréville,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123-14, L123-14-2, L300-6 et R123-23-2,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1) De prendre acte de l'opportunité et de l'intérêt pour la commune d'engager une procédure de mise en compatibilité du PLU au regard de l'opération faisant l'objet de la procédure de déclaration de projet relative **au classement d'une partie de la parcelle cadastrée en section AD N° 317 en zone AUI, afin de permettre la création d'un pôle médical.**
- 2) De donner autorisation au maire de signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service nécessaire à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, et notamment d'organiser la réunion d'examen conjoint prévue par le code de l'urbanisme avant le lancement de l'enquête publique.
- 3) De notifier, le cas échéant, la présente délibération, à :
 - Monsieur le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
 - Monsieur le président du Conseil régional de Haute-Normandie,
 - Monsieur le président du Département de Seine-Maritime,
 - Monsieur le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen,
 - Monsieur le président de la Chambre de Métiers de Seine-Maritime,
 - Monsieur le président de la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime,
- 4) Conformément à l'article R123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :
 - d'un affichage, pendant un mois en mairie.Mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Publié, affiché le 30 septembre 2015 à la mairie de Fréville et transmis en préfecture, le 30 septembre 2015.



Le Maire,
Sylvain Garand

